



## ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

---

**Avis est donné que le conseil d'agglomération, à son assemblée du 28 mai 2020, a adopté les règlements suivants :**

**RCG 15-057-1** **Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 24 300 000 \$ afin de financer les travaux de construction de l'ouvrage de rétention William situé dans l'arrondissement du Sud-Ouest et son raccordement au système des intercepteurs**  
L'objet est d'augmenter le montant de l'emprunt de 5 000 000 \$.

**RCG 15-058-2** **Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 51 000 000 \$ afin de financer les travaux de construction de l'ouvrage de rétention Lavigne situé dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et son raccordement au système des intercepteurs**  
L'objet est d'augmenter le montant de l'emprunt de 17 000 000 \$.

La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé ces règlements le 21 juillet 2020. Ils entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 155, rue Notre-Dame Est. Ils peuvent également être consultés en tout temps sur le site Internet de la Ville : [www.ville.montreal.qc.ca/reglements](http://www.ville.montreal.qc.ca/reglements).

Fait à Montréal, le 29 juillet 2020

Le greffier de la Ville,  
Yves Saindon, avocat